



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.5/2003/10  
11 juin 2004

FRANÇAIS  
Originale: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des pratiques juridiques  
et commerciales internationales

Cinquante et unième session, 17-19 novembre 2003

**RAPPORT DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION**

**Points marquants**

Le Groupe de travail souligne l'importance de la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé et la nécessité d'élaborer des principes directeurs à l'intention des États membres. Il approuve le mandat du Groupe de haut niveau chargé de la question des droits de propriété pour les pauvres. Il engage un processus en vue de réviser l'appellation, le mandat et la mission du Groupe de travail et il renouvelle le mandat de ses sous-groupes consultatifs d'experts, le Groupe consultatif de l'immobilier et le Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle. Il poursuit sa coopération avec d'autres organismes dans l'exécution de ses tâches. Il élit un nouveau président.

Les propositions énoncées dans le présent rapport seront soumises au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, en vue d'examen et approbation.

## **Introduction**

1. Le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales a tenu sa cinquante et unième session les 18 et 19 novembre 2003 à Genève (Suisse). La session était précédée, le lundi 17 novembre 2003, par un forum intitulé «Forum sur la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure».
2. Les représentants des pays suivants ont participé à cette cinquante et unième session: Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Un représentant de la Communauté européenne a participé à la session.
4. Des représentants de l'Afrique du Sud ont participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.
5. Étaient également représentés l'ONU-Habitat ainsi que les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales suivantes: Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Public Services International (PSI), Banque mondiale (BM), Banque européenne d'investissement (BEI) et Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).
6. Des représentants du Stability Pact, de Transparency International et d'Eurostat ont assisté à la session.

## **Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

Document: TRADE/WP.5/2002/1: Ordre du jour.

7. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour.

## **Point 2: Élection du Bureau**

8. M. Robert Hall (Royaume-Uni) a été élu Président et M. Dorel Colodeiciuc (Roumanie) a été réélu Vice-Président. Le nouveau Président a défini quelques objectifs importants que, de l'avis de son gouvernement, le Groupe de travail devait se fixer: il fallait prendre des mesures pour faire mieux connaître aux États membres de la CEE les activités du Groupe de travail et établir le Groupe en tant qu'instance reconnue pour traiter les questions qui préoccupaient les gouvernements membres. Davantage de sièges au Groupe de travail devaient être occupés par des représentants des gouvernements. Le Groupe devait renforcer son soutien à ses sous-groupes consultatifs d'experts. Il devait continuer à aider les États membres et le secteur privé à se comporter selon des principes de bonne gouvernance et dans le respect des règles de droit. Enfin, le Groupe de travail et ses sous-groupes consultatifs d'experts ne devaient pas négliger la nécessité de coopérer avec d'autres groupes de travail et avec les organismes du système des Nations Unies et établir une coopération avec d'autres institutions internationales de la région de la CEE afin d'éviter les chevauchements d'activités.

**Point 3: Forum sur la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure**

Documents: TRADE/WP.5/2003/2 et TRADE/WP.5/2003/7.

9. Un forum s'est tenu le 17 novembre 2003 avec plus de 140 participants, du secteur public et du secteur privé, venus de 27 pays. En ouvrant le Forum, la Secrétaire exécutive de la CEE a affirmé qu'il ne fallait pas négliger la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé et qu'il importait d'introduire dans les PPP un nouveau «P», qui représenterait les «personnes», car la conception et l'exécution des projets devaient tenir compte du facteur humain. Des représentants du Gouvernement espagnol, d'ONG, de l'EIC, des syndicats et un représentant de Transparency International ont évoqué aussi l'importance d'une bonne gouvernance pour le succès de l'économie. Les participants et les intervenants ont défini cinq aspects principaux de la bonne gouvernance en matière de PPP: transparence et ouverture des marchés publics, responsabilité publique; développement social en tant qu'objectif des PPP, règlement efficace et équitable des différends et amélioration de la sécurité dans la prestation de services dans le cadre des PPP.

10. Étant donné que la mauvaise gouvernance constitue un obstacle à l'application des PPP, les participants ont recommandé d'accorder davantage d'attention aux principes de la bonne gouvernance. Ils ont félicité le secrétariat de son document (TRADE/WP.5/2003/7) et recommandé que le projet de principes directeurs soit étoffé. Ils ont proposé la rédaction d'une déclaration en faveur de la bonne gouvernance dans les PPP et recommandé que l'Alliance pour les partenariats public-privé diffuse cette déclaration et les principes directeurs connexes.

11. Le Groupe de travail est convenu qu'il fallait apporter davantage d'attention à la bonne gouvernance dans les PPP et mettre au point la version définitive des principes directeurs. En conséquence, il a demandé au secrétariat de constituer une équipe spéciale chargée d'affiner lesdits principes, de mettre au point le texte final dans un délai de six mois puis de convoquer une réunion du bureau du Groupe de travail pour examiner et approuver les principes directeurs en vue de leur publication.

**Point 4: Deuxième Réunion de l'Alliance de la CEE-ONU pour les partenariats public-privé (PPP) en coopération avec le Groupe de travail**

Documents: TRADE/WP.5/2003/2 et TRADE/WP.5/2003/7.

12. La deuxième réunion de l'Alliance PPP s'est tenue parallèlement à la cinquante et unième session du Groupe de travail. Des représentants de plus de 20 pays et des représentants de haut niveau de la BERD, de la BEI et de l'UE y ont participé. L'Alliance a réélu M. Eamonn Kearns, Chef de la cellule PPP de l'Irlande et M<sup>me</sup> Corinne Namblard, Présidente du Groupe d'experts CET de la CEE, en tant que coprésidents du Programme de l'Alliance. Le professeur Wim Timmermans (Pays-Bas) a été réélu Président du Groupe des questions juridiques et M. Michael Dymacek (République tchèque) a été réélu Président du Groupe de l'économie et des finances.

13. Constatant le regain d'intérêt suscité par les PPP en Europe et les besoins d'informations à leur sujet, l'Alliance est convenue qu'il fallait en priorité instruire et informer le secteur public,

échanger les meilleures pratiques et aider les gouvernements à créer des cellules et des équipes spéciales PPP. Elle a demandé au secrétariat d'envoyer le rapport de la réunion aux autres membres de l'Alliance, en les invitant à communiquer à celle-ci leurs propositions de coopération.

14. Les participants ont noté que, pour répondre aux demandes d'assistance, on aurait besoin de ressources extrabudgétaires et ils ont chargé le secrétariat d'envoyer aux donateurs des propositions pour leur demander une contribution. Plusieurs d'entre eux ont suggéré que la CEE accorde un degré de priorité plus élevé aux travaux de l'Alliance PPP. Les participants ont noté la nécessité d'améliorer la législation régissant les PPP et ils ont demandé au secrétariat de collaborer avec le Groupe d'experts des questions juridiques de l'Alliance, en coopération avec l'USAID et la BERD, en vue d'élaborer un programme d'aide dans ce domaine et de rendre compte le plus rapidement possible des résultats obtenus. Le Groupe de travail et l'Alliance sont convenus que les exposés présentés au Forum avaient été intéressants et ils ont demandé au secrétariat de les publier le plus rapidement possible.

**Point 5: Travaux des groupes consultatifs (établis sous l'égide du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales)**

a) Alliance pour les partenariats public-privé

Document: TRADE/WP.5/2003/3.

15. Mission: L'Alliance PPP est née en 2001, après la conclusion des travaux du Groupe construction-exploitation-transfert (CET), lequel avait été créé en 1996 par le Groupe de travail pour élaborer les Principes directeurs en matière de construction-exploitation-transfert, et qui a accompli sa tâche. Le principal objectif de l'Alliance est de promouvoir une meilleure connaissance des PPP dans les secteurs public et privé et d'établir dans la région de la CEE un environnement plus propice aux PPP et à leur fonctionnement, conformément aux mandats de l'ONU en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable.

16. Un représentant de l'Alliance PPP a présenté son rapport (TRADE/WP.5/2003/3) au nom des coprésidents. Parmi les invitations reçues des gouvernements, il a mentionné l'invitation du maire de Barcelone à tenir une réunion de l'Alliance au cours de la principale manifestation de l'année et du Forum urbain mondial de l'ONU-Habitat. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction l'invitation du maire de Barcelone et s'est félicité de la coopération avec le deuxième Forum urbain mondial organisé par l'ONU-Habitat; il a demandé au secrétariat de lui donner des renseignements sur la manifestation susmentionnée le plus rapidement possible.

17. Le secrétariat a indiqué qu'à la suite d'entretiens avec des représentants de l'ONU-Habitat un forum sur le rôle des PPP dans la rénovation urbaine se tiendrait le mercredi 15 septembre 2004 à Barcelone (Espagne), à la veille de la troisième réunion de l'Alliance PPP. Le secrétariat a précisé que l'ONU-Habitat avait proposé de financer une partie des frais de voyage des représentants des pays qui n'avaient pas les moyens d'envoyer des délégués, afin de leur permettre d'assister à la réunion.

b) Groupe consultatif de l'immobilier (GCI)

Document: TRADE/WP.5/2003/4.

18. Mission: Le GCI, établi en 1997, est un réseau de représentants des secteurs public et privé visant à promouvoir la création de marchés immobiliers viables en Europe centrale et orientale et dans la CEI, afin que les bénéfices et le produit du commerce de biens fonciers puissent contribuer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté, conformément aux mandats globaux de l'ONU et à la Déclaration du Millénaire. Il tient ses forums annuels à Rome avec l'aide d'une ONG italienne Tecnoborsa.

19. M. Robert Hall, Président du GCI, a présenté le rapport d'activité du Groupe (TRADE/WP.5/2003/4) et les résultats du deuxième Forum sur les ressources foncières au service du développement, qui s'est tenu les 30 et 31 octobre 2003. Les participants avaient recommandé la constitution d'un groupe de haut niveau présidé par M. Hernando De Soto et comprenant des experts internationaux de premier plan, des dirigeants politiques et des industriels, afin d'établir un rapport sur les priorités et les mécanismes d'application des politiques nationales de mise en valeur des terres; ce rapport traiterait notamment de questions relatives au développement de systèmes formels de droits de propriété et de droits fonciers pour les pauvres. Le but visé pour les travaux du Groupe serait d'établir un «jeu d'outils à l'intention des décideurs» concernant la manière dont les pouvoirs publics avec leurs partenaires de la société civile et des entreprises, peuvent contribuer à ce processus. Le Président du GCI a fait état de l'invitation de ministères du Gouvernement fédéral russe à coopérer pour dresser des programmes d'aide au Gouvernement afin d'élaborer des directives en matière de construction de logements et de travailleurs migrants.

20. La représentante de l'ONU-Habitat a fait part du soutien sans réserve de son organisation au Groupe de haut niveau et s'est engagée à aider la CEE à atteindre ses importants objectifs. Le secrétariat de la CEE a indiqué qu'il avait reçu des offres d'aide de la Norvège, du Canada et du Royaume-Uni à l'intention du Groupe.

21. Après avoir examiné la question en détail et vu l'importance évidente de la question pour le Gouvernement italien, M. Hernando De Soto et les participants au deuxième Forum de Rome (30 et 31 octobre 2003), et conscient que les travaux seraient subordonnés à l'obtention de ressources extrabudgétaires, le Groupe de travail a décidé d'établir le Groupe de haut niveau sous la direction du M. De Soto, en demandant instamment au GCI d'amorcer rapidement les dispositions à prendre à cet effet. Il a décidé aussi que le groupe serait financé sur une base interinstitutions et intersectorielle, étant donné l'utilité que ses travaux pourraient avoir pour les pays en développement du monde entier. Il a recommandé le maintien de la coopération avec le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers. Les procédures d'établissement du groupe de haut niveau sont énumérées dans une annexe au présent rapport.

22. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de se mettre en rapport avec les donateurs et les bailleurs de fonds, notamment l'ONU-Habitat qui a fait un important travail dans ce domaine, afin de recueillir les ressources nécessaires pour permettre au Groupe de haut niveau d'atteindre ses objectifs. Conformément aux règles de procédure de la CEE, il a décidé de renouveler le mandat du GCI pour une nouvelle période de deux ans.

c) Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement

Document: TRADE/WP.5/2003/5.

23. Mission: Le Groupe a été établi en 1998 pour faire mieux comprendre les questions de propriété intellectuelle dans les économies en transition et pour aider à établir dans l'Europe centrale et orientale et dans la CEI un environnement juridique et commercial où les droits de propriété intellectuelle seront respectés et où des recours contre les violations de ces droits seront exercés. Le Groupe consultatif est largement financé par des sociétés occidentales soucieuses d'encourager l'Europe centrale et orientale à reconnaître l'importance des droits de propriété intellectuelle et l'avantage qu'une économie peut tirer de la prévention de la piraterie et de la fraude dans ce domaine. L'Office des brevets et des marques des États-Unis a fourni une aide précieuse à cet égard.

24. Un représentant du Groupe consultatif a rendu compte, au nom des coprésidents, des progrès obtenus dans la réalisation de ses objectifs – amélioration du respect des droits de propriété intellectuelle et accès à ces droits dans les économies en transition – à la suite d'activités récentes menées au Kirghizistan, en Ukraine, dans la Fédération de Russie et dans d'autres pays. En vue de relever le nouveau défi de la piraterie sur l'Internet, le Groupe consultatif tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2004 à Varsovie une conférence sur l'exploitation des droits de propriété intellectuelle à l'ère de l'Internet, à l'invitation du Ministère polonais de l'agriculture. À la conférence participeront des représentants des gouvernements et du secteur privé des pays d'Europe centrale et orientale qui vont adhérer à l'Union européenne.

25. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que la CEE avait reçu des lettres de remerciements pour la qualité des réunions organisées dans plusieurs pays, notamment une lettre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Le secrétariat a indiqué qu'il avait reçu de l'Office des brevets du Royaume-Uni confirmation de son intention d'aider le Groupe consultatif.

26. Le Groupe de travail est convenu que les travaux du Groupe consultatif continuaient à apporter une contribution précieuse, en tant que partenariat secteur public-secteur privé, dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. L'orientation par pays des travaux du Groupe était un moyen pratique et efficace de dispenser des conseils et une assistance. La coopération avec d'autres organisations et avec les offices nationaux des brevets était utile et devait être encore encouragée. Conformément à la procédure en usage à la CEE, le Groupe de travail a décidé de renouveler le mandat du Groupe consultatif pour une nouvelle période de deux ans.

d) Groupe consultatif d'experts chargé d'examiner d'éventuelles révisions de la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international

27. Mission: Le Groupe consultatif d'experts a été créé pour définir les révisions qui pourraient être apportées à la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international.

28. Au nom de M. William Pissoort, Président du Groupe consultatif, un représentant du secrétariat de la CEE a fait le point des travaux de révision de la Convention et il a annoncé

qu'une réunion se tiendrait à Moscou en vue de mettre la dernière main aux recommandations relatives à cette révision. Le Groupe de travail a pris note du rapport du secrétariat de la CEE concernant les mesures prises en vue de la révision de la Convention de 1961.

#### **Point 6: Programme de travail**

Document: TRADE/WP.5/2003/9.

29. Le Groupe de travail a réaffirmé le rôle clef qu'il devait jouer à l'égard des questions de pratique juridique et commerciale entrant dans la mission incombant à la CEE dans le commerce international (facilitation et renforcement de l'intégration des États membres de la CEE, particulièrement des pays en transition, dans l'économie européenne et l'économie mondiale, et prévention de l'édification de nouveaux obstacles au commerce dans la région). Il a défini le rôle primordial du Groupe de travail consistant à promouvoir la réforme et le renforcement des capacités dans les nouveaux cadres juridique, institutionnel et réglementaire des pays en transition. À cet égard, le Groupe a confirmé que sa tâche était d'élaborer des principes directeurs concernant les meilleures pratiques et d'entreprendre des programmes d'assistance technique en vue d'aider les pays à appliquer ces principes. Depuis 1989/90, les activités du Groupe ont donc évolué de la simple élaboration de normes et de recommandations relatives au commerce international à la création de groupes consultatifs d'experts (avec participation substantielle du secteur privé) qui fournissent sur demande aux gouvernements membres des avis et des recommandations d'action adaptées à leurs besoins.

30. Le Groupe de travail a adopté son projet de programme de travail pour la période 2003–2004. Il est convenu de la nécessité de tenir compte des profonds changements à l'œuvre dans la région de la CEE, notamment des incidences de l'élargissement de l'Union européenne, qui exigeraient de nouveaux ajustements et une coopération plus étroite entre l'UE et la CEE. Afin que son programme de travail et ses mécanismes de fonctionnement demeurent actuels et organisés de manière à faire face au changement avec efficacité, le Groupe de travail a demandé au secrétariat de réunir une équipe spéciale chargée d'examiner son appellation, son mandat et sa mission, d'étudier les modifications qui seraient nécessaires et de rendre compte de cet examen à la session suivante du Groupe.

#### **Point 7: Coopération avec d'autres organes de la CEE-ONU et des organisations internationales**

31. Le secrétariat a rendu compte au Groupe de travail de la coopération avec l'OSCE pour l'élaboration d'un nouveau document stratégique concernant l'économie et l'environnement. Le représentant de l'UNIDIR a présenté une proposition sur l'élaboration d'instruments visant à promouvoir la coopération entre secteur public et secteur privé pour la prévention des conflits. Un représentant de Cofindustria (Italie) a exposé quelques idées préliminaires en vue d'un séminaire, qui se tiendra à Rome, sur le rôle du secteur privé dans l'action menée pour faire face aux nouveaux défis en matière de sécurité. Le représentant de la Turquie, tout en appréciant l'œuvre très utile du Groupe de travail, a rappelé que certains membres de la CEE étaient peu favorables à ce que celle-ci s'occupe activement de sécurité. Le Groupe de travail a décidé qu'il tiendrait compte de cet avis.

32. Le Groupe de travail n'a pris aucune décision concernant la proposition susmentionnée. Il a demandé au secrétariat de le tenir au courant des décisions sur la coopération entre l'OSCE et la CEE qui seraient discutées à la session annuelle de la Commission; il l'a chargé d'indiquer dans le rapport que le Groupe de travail se conformerait rigoureusement à la décision du Comité (mai 2002) qui avait estimé qu'il ne devait PAS établir, en coopération avec l'OSCE ou un quelconque autre organisme, de nouveau groupe chargé des questions de sécurité et de prévention des conflits.

**Point 8: Questions diverses**

a) Thèmes futurs

33. Le Groupe de travail a décidé que le thème de son prochain Forum et Guide serait le suivant: Nouvelles méthodes d'approche concernant les moyens de régler les différends commerciaux et d'améliorer les procédures judiciaires, notamment pour les personnes ayant peu de ressources et ne disposant que d'un accès limité aux services juridiques. Il a décidé aussi que cette initiative serait menée en coopération avec la CNUDCI et avec des experts et organismes internationaux.

b) Date de la prochaine réunion

34. Il a été décidé que la prochaine session du Groupe de travail se tiendrait dans les locaux de la CNUDCI, à Vienne.

c) Remerciements

35. Le Groupe de travail a rendu hommage à M. David Winter, qui a assumé la présidence du Groupe pendant de nombreuses années. Il a demandé à l'unanimité au secrétariat d'envoyer à M. Winter une lettre le nommant Conseiller spécial du Groupe de travail, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle aux travaux du Groupe.

**Point 9: Adoption du rapport**

36. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa cinquante et unième session, sous réserve d'approbation de la version finale par le Président.

\* \* \*

## ANNEXE

**Groupe de haut niveau chargé de la question des droits de propriété pour les pauvres**

Le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales, étant convenu du mandat du Groupe de haut niveau chargé de la question des droits de propriété pour les pauvres, a recommandé, avec l'assentiment de M. De Soto, de procéder comme suit:

1. Il conviendrait d'établir pour les travaux du Groupe un calendrier qui pourrait être agencé de la manière suivante:
  - i) Le Groupe de haut niveau devrait rendre son rapport final pour décembre 2005 au plus tard;
  - ii) Le Groupe devrait tenir en juin 2004 au plus tard sa première réunion, au cours de laquelle seraient définies les orientations/demandes concernant les travaux des sous-groupes (voir ci-après);
  - iii) Le Groupe devrait tenir sa deuxième réunion en même temps que le troisième Forum ONU-GCI de l'immobilier intitulé «Ressources financières au service du développement» (prévu pour novembre 2004 à Rome), ou faire en sorte qu'un rapport d'activité complet soit présenté au cours de cette réunion.
2. Il est suggéré de demander à M<sup>me</sup> Brigita Schmögnerová, Secrétaire exécutive de la CEE, et à M. Hernando De Soto de désigner les membres du Groupe de haut niveau en concertation avec le Président du GCI.
3. Le secrétariat de la CEE devrait mettre au point la proposition à soumettre aux donateurs afin de recueillir les fonds extrabudgétaires qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs du Groupe de haut niveau, et la présenter aux donateurs potentiels. Les fonds reçus seront détenus et administrés par la CEE. Le soutien des donateurs bilatéraux et d'autres organismes de l'ONU, tels qu'Habitat, sera déterminant pour le succès du projet.
4. Le Président du GCI, agissant de concert avec le secrétariat de la CEE, devrait prendre le plus rapidement possible des mesures pour constituer cinq sous-groupes comprenant des représentants des secteurs suivants: i) gouvernements des pays qui pourraient tirer parti du résultat des travaux du Groupe, ii) ONG, iii) organismes professionnels, iv) donateurs, v) milieux juridiques et organisationnels. Les sous-groupes agiront conformément aux dispositions qui seront prises par le Président du GCI en consultation avec le secrétariat de la CEE; ils auraient pour mission notamment de fournir au Groupe de haut niveau des données de fait et des renseignements ayant trait aux objectifs du Groupe et, le cas échéant, d'étudier et commenter les projets de proposition à soumettre au Groupe pour examen.
5. Le secrétariat devrait prendre toutes dispositions utiles pour se procurer des ressources extrabudgétaires, afin de répondre convenablement aux besoins du Groupe de haut niveau, et faire en sorte qu'une information concernant la création et le travail du Groupe soit diffusée à intervalles appropriés à l'intention de toutes les parties intéressées.

-----